



**ARRÊTÉ n° xx/2021**

portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° xx/2021 du 26 novembre 2021 fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle en Loire-Atlantique

Le préfet de la région Pays de la Loire

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 à R. 912-34 ;  
VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 33/2021 du 30 août 2021 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;  
SUR proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

La délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° XX/2021 du 26 novembre 2021 fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle en Loire-Atlantique est approuvée et rendue obligatoire.

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 46/2020 du 16 décembre 2020 portant approbation de la délibération du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire n° 11/2020 du 27 novembre 2020 fixant les conditions d'attribution de la licence et relative aux conditions d'exercice de la pêche à pied professionnelle en Loire-Atlantique est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

Pour le préfet, et par délégation,

la cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Marie BEAUSSAN

**Ampliations :**

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (adjoints ; division pêche et aquaculture ; division contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Préfecture du département de Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de Loire-Atlantique

Centre National de Surveillance de la Pêche (CNSP – Cross Etel)

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique (Brest)

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique (Nantes)

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Vendée (La Roche-sur-Yon)

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER Nantes ; Lorient ; La Trinité-sur-Mer ; La Rochelle)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale administration, mutualisation et finances), pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire